

cessions minières — qui devaient financer cette construction — tardait, le député libéral proposa d'autoriser le gouvernement à émettre à titre d'avance des bons du Trésor. Le directeur-général des T.P. de Waha se déclara d'accord avec ladite proposition, mais le docteur Welter, dans une intervention, réussit à convaincre la Chambre qu'avant de prendre une décision elle devait entendre l'avis du directeur-général Mongenast quant à la portée financière de la proposition, et celui de M. Braun pour savoir où en était la question des concessions minières. Bien qu'il eût été décidé que MM. Mongenast et Braun parleraient à la séance du 12 juillet, Eyschen (qui aurait préféré voir des autobus remplacer les lignes à petite section) les empêcha et fit demander l'ajournement de toute l'affaire.

Sur ces entrefaites eut lieu au château de Berg l'entretien dramatique entre la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde et le directeur-général de l'Intérieur. C'est d'après les confidences qui lui furent faites par Pierre Braun que Michel Welter a couché comme suit cet événement sur les pages de son Journal.

La Grande-Duchesse, «qui tenait deux feuillets à la main», assura à Braun que «comme catholique elle ne pouvait pas mettre sa première signature sur une loi anticatholique. Sur l'objection de Braun qu'elle se trompait . . . elle se mit à lire un boniment sur l'article 22. Braun observa qu'elle se trompait de nouveau, que c'était la copie exacte de l'article afférent de la loi de 1881 et que personne n'avait jamais prétendu que cet article était contraire à la religion. Ensuite elle cita l'article 26 qui la faisait hésiter également. Le directeur-général démontra encore que cet article n'innovait rien non plus. A la fin elle prétendit qu'elle ne pouvait signer parce que la loi était en opposition avec l'opinion du pays. Braun lui fit observer que le projet de loi avait été approuvé par sa mère et que la loi avait été votée par une majorité des deux tiers de la Chambre, que les éléments les plus modérés et de très bons catholiques l'avaient votée, et la pauvre enfant ne sut plus que dire . . . Au bout de son latin elle déclara qu'elle voulait dissoudre la Chambre pour consulter le pays. Après que Braun eut rendu la souveraine attentive à la gravité exceptionnelle de ces paroles, la pauvre Grande-Duchesse dit qu'elle voulait réfléchir et consulter encore . . . le président du Conseil d'Etat, le président de la Chambre et M. Philippe Bech, le chef du parti catholique. Après que Braun eut dit qu'il n'y trouvait absolument pas d'inconvénient, l'audience prit fin et le directeur général transmit immédiatement un télégramme chiffré à M. Eyschen pour le mettre au courant.»

Satisfait, Welter relève que Braun et de Waha envisageaient l'éventualité de la dissolution avec sérénité — ils sont décidés dans ce cas à poser leur candidature à la Chambre — et il ajoute: «Quant à moi, la dissolution n'est pas pour m'effrayer au contraire. Il y a trop longtemps que nous rouillons et que nous moisissons: une lutte électorale dans ces circonstances ce serait trop beau pour que cela fût vrai . . . »

Le 14. 7. 1912 Welter va voir le directeur-général de l'Intérieur qui lui apprend que son collègue Mongenast est commandé à Berg pour l'après-